# Réponse d'INCA à la proposition de normes d'accessibilité en éducation postsecondaire aux termes de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) – Recommandations initiales

# Octobre 2021



## Introduction

En juin 2021, le gouvernement de l'Ontario a publié [une série de propositions de normes d'accessibilité pour l’éducation postsecondaire](https://www.ontario.ca/fr/page/consultation-recommandations-initiales-en-vue-de-lelaboration-de-propositions-de-normes) aux termes de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) dans le but de recueillir les commentaires du public.

L'objectif de ces normes est de faire en sorte que tous les étudiants handicapés aient la possibilité de participer pleinement à tous les aspects de l'éducation postsecondaire, sans obstacles. Plus précisément, ces normes constituent un appel à l'action pour améliorer les taux de recrutement, de rétention, d'obtention de diplôme et d'emploi des étudiants en situation de handicap au niveau postsecondaire.

Nous félicitons le gouvernement de l'Ontario d'avoir pris l'initiative d'élaborer des normes d'accessibilité complètes pour l'éducation postsecondaire. Il faut dire que les normes sont précises et couvrent une variété d'aspects importants de l'accessibilité dans l'éducation postsecondaire. INCA a l'intention de formuler des commentaires au Comité d'élaboration des normes d'accessibilité pour l'enseignement postsecondaire dans les domaines où les normes manquent de clarté ou présentent des lacunes, ou encore dans les domaines où INCA appuie les normes telles qu'elles sont énoncées. Les commentaires d'INCA sont fondés sur des recherches et des consultations auprès de personnes vivant avec une limitation visuelle au pays.

Tout au long des années 2020 et 2021, INCA a effectué des recherches dans le contexte de la vie avec une limitation visuelle. Ces recherches comprenaient une enquête sur l'accessibilité de l'apprentissage numérique en 2021, une étude sur les résultats des études postsecondaires pour les personnes vivant avec une limitation visuelle en 2020-2021, et un sondage relatif à la COVID-19 qui comprenait des questions sur l'accessibilité à l'éducation pendant la pandémie. Les conclusions de chacune de ces recherches, ainsi que nos commentaires sur les normes proposées, sont incluses dans le présent document.

Le présent document met en évidence les recommandations générales qui s'appliquent à plusieurs sections des normes proposées par le gouvernement de l'Ontario. Nous identifions également les recommandations spécifiques aux sections 1 à 9 telles que présentées dans le rapport du comité.

## Résultats des consultations de recherche d'INCA sur l'éducation postsecondaire 2020-2021

### Contexte

Pendant que le Comité d'élaboration des normes d'éducation postsecondaire était engagé dans ses travaux, INCA a entrepris en parallèle projets de recherche et de consultation pertinents. Immédiatement avant la pandémie, nous avons évalué le paysage actuel des expériences et des résultats en matière d'éducation postsecondaire pour les étudiants postsecondaires et les récents diplômés ayant une limitation visuelle. Au cours des premiers mois de la pandémie, nous avons ensuite examiné les obstacles auxquels les étudiants sont confrontés et qui sont associés à la COVID-19. Enfin, nous avons poursuivi avec une étude visant à comprendre les expériences d'apprentissage en ligne des étudiants postsecondaires un an après le début de la crise sanitaire. Ensemble, ces projets ont permis d'obtenir de l’information sur l'évolution de l'expérience des étudiants ayant une limitation visuelle au niveau postsecondaire au cours des deux dernières années universitaires.

## Résultats des études postsecondaires (2020)

### Diversité de l'expérience postsecondaire

Diversité de l'expérience postsecondaire

Bien que l'apprentissage en classe fasse partie de l'expérience d'apprentissage de 79 % des répondants à l'enquête, seuls 9 % des répondants ont indiqué qu'ils n'avaient connu qu'un seul type d'environnement d'apprentissage - plus de 90 % des répondants ont fait l'expérience d'au moins deux environnements d'apprentissage au cours de leurs études postsecondaires.

* L'apprentissage en ligne (49 %) et la recherche (46 %) sont les deux autres environnements d'apprentissage les plus courants.
* Le travail en laboratoire (27 %) et le travail sur le terrain (26 %) faisaient partie des expériences d'apprentissage d'une minorité significative d'étudiants.
* Les possibilités d'apprentissage intégré au travail revêtent une importance croissante pour les étudiants ayant une limitation visuelle dans l'enseignement postsecondaire, notamment les stages coopératifs (22 %), les stages (16 %) et les stages cliniques (8 %).

Notre recherche révèle que les étudiants ayant une limitation visuelle participent à un nombre croissant et à une diversité d'environnements d'apprentissage dans l'enseignement postsecondaire. Des recommandations et des normes qui traitent de l'accessibilité dans le contexte de la diversité de l'environnement d'apprentissage postsecondaire seraient appropriées et refléteraient l'évolution de l'expérience des étudiants.

### Utilisation des bureaux des services aux personnes handicapées (BSPH)

* La plupart des étudiants sont susceptibles de faire appel à leur BSPH. Les étudiants sont les plus susceptibles d'y avoir recours au moins une fois par semestre (69 %).
* La majorité (60 %) des étudiants qui utilisent leur bureau de services aux personnes handicapées estiment que la fréquence des visites à leur BSPH est suffisante pour leurs besoins.
* La majorité (67 %) des étudiants qui ont fait appel à leur bureau de services aux personnes handicapées se sont dits très satisfaits ou plutôt satisfaits de l'aide fournie par leur BDPH.
* Le personnel du BDPH était perçu comme étant plus efficace que non (69%) lorsqu'il était chargé de communiquer les besoins de mesures d’adaptation aux professeurs des étudiants.

### Accès aux documents scolaires dans des formats accessibles

La majorité (72 %) des étudiants qui ont demandé à leur établissement postsecondaire de leur fournir des documents de cours accessibles n'ont reçu ces documents qu'après le début de leur cours, et 30 % des répondants n'ont reçu ces documents que plus tard dans le semestre, voire pas du tout.

Le moyen le plus courant de recevoir du matériel de cours accessible est de s'adresser directement au BDPH (50 %); environ le quart des étudiants se sont procuré leur propre matériel de cours en format accessible.

Le défaut de matériel pédagogique en format accessible, y compris les manuels scolaires, est inacceptable et constitue un obstacle important pour les étudiants ayant une limitation visuelle au collège et à l'université. INCA appuie les normes qui imposent la disponibilité obligatoire et rapide des documents en format accessible.

### Mesures d'adaptation pour les étudiants

Bien que les mesures d'adaptation soient souhaitées, une minorité d'étudiants (30 %) ne reçoivent pas systématiquement les adaptations souhaitées, y compris 10 % qui ont déclaré n’avoir jamais bénéficié de ces mesures.

Les étudiants ont déclaré que les adaptations étaient moins efficaces dans les laboratoires, les stages coopératifs et les stages cliniques, et plus efficaces dans la salle de classe.

Il est à noter que l'efficacité des mesures d’adaptation pour l'apprentissage en ligne se situe à mi-chemin entre les salles de classe et les laboratoires/possibilités d'apprentissage intégré au travail.

Les étudiants qui ont bénéficié de mesures d’adaptation les ont obtenues sous diverses formes dont les types les plus fréquents suivants :

* Ordinateur/ordinateur portable/tablette avec logiciel spécialisé : 71 %
* Temps prolongé pour faire les examens : 61 %
* Manuels scolaires en format électronique : 52 %
* Téléphones intelligents : 42 %
* Matériel de lecture de gros caractères : 34 %
* Loupes : 32 %
* Réduction de la charge de cours : 31 %
* NoteTaker : 30%
* Matériel de lecture ou appareil portable de prise de notes : 25%

Malgré la diversité des adaptations fournies aux étudiants, l'efficacité des mesures d'adaptation dans divers environnements d'apprentissage (laboratoires et environnements d'apprentissage intégré au travail) reste un défi important. Nous encourageons vivement les normes et les recommandations qui améliorent l'efficacité et la pertinence des mesures d'adaptation pour les élèves en situation de handicap dans les laboratoires et les environnements d'apprentissage intégrés au travail.

### Engagement dans les activités parascolaires

Aujourd'hui, une proportion croissante d'étudiants ayant une limitation visuelle participe à des programmes parascolaires, par rapport aux générations précédentes d'étudiants - plus de 87 % des étudiants actuels ou des diplômés récents ont participé à au moins une activité parascolaire.

Parmi les étudiants qui n'ont pas participé à des programmes parascolaires, 51 % ont indiqué qu'ils n'avaient pas le temps, en raison de leurs cours et leurs autres engagements, 18 % n'avaient pas de moyen de transport et 10 % ont indiqué que les programmes parascolaires n'étaient pas accessibles.

Seuls 40 % des étudiants ont indiqué que leurs besoins de mesures d’adaptation avaient été comblés lors de leur participation aux programmes parascolaires.

Les recherches antérieures d'INCA sur l'emploi ont fortement lié l'engagement dans des approches d'apprentissage parascolaire à une probabilité accrue d'emploi. Nous accueillons donc favorablement la recommandation de normes qui amélioreraient l'accessibilité et la disponibilité des environnements d'apprentissage parascolaire pour les étudiants en situation de handicap.

### Obstacles aux études postsecondaires

Seuls 25 % des répondants ont indiqué qu'ils n'avaient rencontré aucun obstacle à leur participation à des études postsecondaires. Environ 40 % des répondants ont identifié de multiples (plus de 4) obstacles à leur participation.

Les cinq principaux obstacles à la poursuite d'études postsecondaires ont été identifiés comme suit :

* Financiers : 48 %
* Transports : 38 %
* Attitudinaux : 38 %
* Technologiques : 38 %
* Services : 33 %
* Nombre d'obstacles identifiés lors de la poursuite des EPS :
* 0 obstacle : 25 %
* 1-3 obstacles : 31 %
* 4-6 obstacle : 30 %
* 7-10 obstacles : 14 %

### Transport et déplacements

Pendant leurs études postsecondaires, les étudiants ayant une limitation visuelle ont utilisé diverses méthodes pour se déplacer. Les moyens utilisés le plus fréquemment pour faciliter les déplacements étaient les téléphones intelligents et la mémorisation des parcours.

Les méthodes utilisées pour faciliter les déplacements sont les suivantes :

* Déplacements à l'aide d'un téléphone intelligent : 63 %
* Mémorisation par soi-même des parcours : 62 %
* Assistance d'un ami ou d'un membre de la famille : 49 %
* Canne blanche : 43 %
* Déplacement autonome avec l'aide occasionnelle d'un étranger : 43 %

## Impact initial de la COVID-19 sur les expériences d'études postsecondaires (2020)

Les étudiants ayant une limitation visuelle au début de la pandémie de COVID-19 ont déclaré être dans une variété de situations scolaires. La majorité d'entre eux suivaient actuellement des cours de manière virtuelle, tandis que certains étaient dans l'incapacité d'assister aux cours.

Les étudiants ont indiqué les présences suivantes :

* Présence virtuelle aux cours pendant la pandémie : 48 %
* Impossibilité d'assister aux cours - l'école a interrompu les cours : 17 %
* Impossibilité d'assister aux cours en raison de l'environnement en ligne inaccessible adopté par l'école : 4 %
* Autre : 13%
* 92 % des écoles fréquentées par les participants ont introduit de nouveaux outils technologiques pour faciliter l'accès à leurs programmes d'études depuis la maison.
* 39 % des participants déclarent que les outils technologiques leur sont inaccessibles.
* 60 % des élèves disent qu'ils n'ont pas reçu de formation sur la façon d'utiliser les outils que leur école a adoptés depuis qu'ils sont en ligne.

Les étudiants ont déclaré avoir des inquiétudes quant à leur éducation en raison de la pandémie; 47 % des étudiants craignaient de ne pas pouvoir terminer leur cours, leur semestre et/ou leur programme en raison de leur limitation visuelle combinée à la pandémie.

L'impact à court et à long terme de la COVID-19 sur les expériences scolaires et les délais des étudiants reste à évaluer. Au minimum, les étudiants ont connu des interruptions significatives dans le type et la qualité de leurs expériences scolaires à cause de la pandémie. Bien que ce phénomène ne puisse être contrôlé, des efforts peuvent être entrepris pour le comprendre et en tenir compte dans la planification de l'accessibilité future au niveau institutionnel. En outre, la pandémie a mis en évidence le lien profond entre les technologies auxquelles nous avons accès et que nous utilisons, et l'impact de ces technologies sur nos expériences scolaires. Les normes d'enseignement postsecondaire devraient intégrer cette reconnaissance dans leurs considérations sur l'accessibilité dans le contexte de l'expérience des étudiants du postsecondaire.

## Étude sur l'accessibilité de l'apprentissage en ligne (2021)

La pandémie de COVID-19 et le passage subséquent au travail à distance et aux environnements d'apprentissage en ligne ont amplifié les difficultés auxquelles les personnes aveugles et ayant une vision partielle sont confrontées lorsqu'elles travaillent en ligne. Nous avons évalué les difficultés auxquelles ces étudiants sont confrontés lorsqu'ils suivent des cours en ligne dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

Notre évaluation de la littérature a donné lieu à trois conclusions principales. Premièrement, les concepteurs de cours doivent tenir compte de l'utilisateur final et anticiper ce qu'un étudiant ayant des besoins en matière d'accessibilité peut rencontrer lorsqu'il utilise du contenu en ligne. Deuxièmement, les cadres d'évaluation rigides et généraux créent des défis pour l'élaboration et l'administration de contenu en ligne accessible. Troisièmement, les espaces d'apprentissage numériques doivent mieux permettre aux enseignants de s’exercer à l’utilisation des outils. Il faut mieux former les enseignants à l'utilisation adéquate des modules d'apprentissage en ligne (MAEL) afin d'enseigner plus efficacement aux étudiants et d'améliorer l'accessibilité pour les étudiants en situation de handicap.

INCA a mené une enquête nationale pour examiner les expériences des étudiants qui ont commencé à apprendre en ligne tout en ayant des besoins en matière d'accessibilité. Les résultats de l'enquête confirment la littérature sur le sujet des étudiants vivant avec une limitation visuelle et leurs expériences scolaires. D'après les résultats de cette enquête, 62 % des répondants ont indiqué que l'ensemble de leur expérience d'apprentissage est actuellement en ligne. Certains étudiants ont indiqué qu'ils ne bénéficiaient pas d'un soutien adéquat, le matériel de lecture accessible étant souvent distribué avec deux ou trois semaines de retard. Les réponses de nombreux étudiants ont également souligné l'inaccessibilité générale de leurs cours, y compris les manuels, des articles en ligne et des cours proprement dits.

Les résultats de cette recherche ont conduit aux recommandations suivantes :

* Les établissements postsecondaires devraient assurer une cohérence à l'échelle du département dans la mise en page de leurs cours.
* Les établissements postsecondaires devraient exiger que tous les documents PDF distribués par les enseignants le soient dans un format accessible.
* Les établissements postsecondaires devraient exiger une formation dans tous les départements sur la façon de rendre les cours et leur contenu accessibles.
* Les établissements postsecondaires devraient encourager tous les enseignants qui donnent un cours en ligne, qui ne comprend pas de cours magistraux synchronisés, à utiliser à la fois des documents à lire et des cours magistraux vidéo asynchrones pour diffuser le matériel didactique.

### Résultats de l'enquête

INCA a mené une enquête nationale afin d'examiner en profondeur les expériences des étudiants qui ont besoin de mesures d'adaptation dans le cadre de leurs études, lorsqu'ils ont commencé leur apprentissage en ligne. Les 103 personnes interrogées ont détaillé leur expérience de l'apprentissage en ligne au moyen de questions à réponse fixe et de questions ouvertes. Les résultats de l'enquête confirment la littérature sur le thème des étudiants aveugles ou ayant une vision partielle et de leur expérience scolaire.

L'expérience de l'apprentissage en ligne engendrée par la pandémie de COVID-19 a posé des défis à la plupart des étudiants, et 62 % des répondants ont indiqué que toute leur expérience d'apprentissage est actuellement en ligne. Les étudiants aveugles ou ayant un certain niveau de limitation visuelle ont besoin de documents accessibles pour assurer un environnement d'apprentissage équitable. Malgré le besoin d'accessibilité, les étudiants ont indiqué qu'ils ne sont pas suffisamment soutenus par leurs professeurs; quelques étudiants ont noté que leurs professeurs refusent de répondre à leurs besoins d'accessibilité.

Les réponses de nombreux étudiants décrivent en détail l'inaccessibilité de leurs cours, y compris les manuels, les articles en ligne et les cours proprement dits. 42 % des étudiants interrogés ont indiqué qu'ils recevaient généralement leurs documents accessibles deux ou trois semaines après le début des cours, ou à la date de début des cours. Seuls 25 % des étudiants interrogés ont reçu leur matériel de cours accessible avant le début des cours; cela signifie que de nombreux étudiants n'ont pas pu commencer leur travail plus tôt, ce qui aurait réduit leurs inquiétudes quant à la possibilité de suivre le rythme de leurs cours. Les manuels numérisés n'avaient pas une résolution suffisante pour être lus clairement à l'aide d'une fonction d'agrandissement sur un ordinateur ou une tablette, et les lecteurs d'écran ne pouvaient pas non plus lire le texte. De plus, les étudiants ont indiqué que les manuels gratuits étaient totalement inaccessibles avec n’importe quelle technologie de lecture d'écran, ce qui démontre une plus grande iniquité pour les étudiants ayant une limitation visuelle de faible statut socio-économique.

Les enregistrements de cours, qui permettent un apprentissage asynchrone, ne sont généralement fournis que lorsque les étudiants bénéficient de mesures d’adaptation pour leurs handicaps, et non par défaut. 70 % des étudiants ont déclaré que 70 à 100 % de leurs cours sont synchrones. Lorsque les étudiants peuvent accéder à des cours enregistrées, les répondants ont exprimé que leur expérience d'apprentissage était plus positive; ils ont pu apprendre à leur propre rythme.

Les questions ouvertes de l'enquête ont confirmé les conclusions de la littérature, à savoir que les commentaires concernant l'expérience générale d'apprentissage en ligne sont négatifs pour la plupart des étudiants aveugles ou ayant une vision partielle. Les réponses ont souligné la réticence de certains professeurs à utiliser des fonctions qui rendent les commentaires sur les devoirs accessibles.

L'attitude à l'égard des étudiants qui demandent de l'aide supplémentaire était également mauvaise dans certains cas. L'environnement d'apprentissage en ligne a été décrit par un étudiant comme « peu accueillant et peu accommodant », ce qui l'a contraint à se retirer complètement de son programme professionnel : « En raison de la nature progressive de ma perte de vision, j'ai dû changer souvent mes mesures d'adaptation tout au long de mes études postsecondaires. Ma perte de vision m'a également poussé à me retirer d'un programme professionnel, car il était trop difficile de trouver des adaptations appropriées pour que je puisse suivre ce programme. »

Lorsque les professeurs sont réticents à fournir une aide adéquate, les étudiants ont indiqué qu'ils se tournent vers d'autres personnes pour les aider dans leurs études : « J'ai l'aide de ma famille pour mes lectures. Je plains tous ceux qui n'en ont pas. » La plateforme était déroutante au début et j'ai eu l'aide de ma famille. Je ne peux pas y accéder par moi-même et mon programme est petit, donc même mes camarades de classe ont appris à rendre accessibles les documents sur lesquels nous collaborons. Le bureau des étudiants handicapés est censé fournir des aménagements du matériel didactique pour mon cours de statistiques, mais il ne le fait pas. D'où les faibles scores sur les points ci-dessus. » Dans l'ensemble, les données de cette enquête démontrent l'inaccessibilité de l'environnement d'apprentissage en ligne pour les élèves en situation de handicap, notamment ceux qui sont aveugles ou ayant une limitation visuelle.

## Analyse des recommandations

### Recommandation 1

Les établissements postsecondaires devraient assurer une cohérence à l'échelle du département dans la mise en page de leurs cours.

L'une des difficultés révélées lors de l'entretien avec l'un des étudiants est qu'au début de chaque semestre, il lui est difficile de naviguer dans les différentes pages de cours, car elles sont toutes présentées différemment. Il devait mémoriser la mise en page de chacune de ses pages de cours au début de chaque nouveau semestre.

L'utilisation d'un modèle standardisé développé par les facultés et les départements individuels éviterait aux étudiants aveugles ou ayant une vision partielle d'avoir à naviguer et à mémoriser chaque page de cours au début de chaque semestre. Nous pensons qu'il est important de mettre en œuvre cette mesure par département afin de permettre une certaine flexibilité entre les divers besoins des cours basés sur les mathématiques, les sciences ou les sciences humaines. Cette recommandation peut être appliquée à court terme, car les départements peuvent mettre en œuvre des mises en page de cours cohérentes avant le début du semestre suivant.

### Recommandation 2

Les établissements postsecondaires devraient exiger que tous les documents PDF distribués par les enseignants le soient dans un format accessible.

Des informations sur les ressources telles que le bureau de l'accessibilité de l'établissement et les services de modification des documents devraient être fournies à tous les départements et enseignants. Cette recommandation a été largement inspirée par les données de nos entretiens et de notre enquête. Les étudiants vivant avec une limitation visuelle ont remarqué qu'un grand nombre des documents PDF assignés par les enseignants comme matériel de lecture obligatoire ne sont pas fournis en format PDF accessible. Afin de pouvoir faire leurs lectures, les étudiants doivent modifier eux-mêmes le document, ou remettre le document PDF inaccessible au bureau d'accessibilité du campus et attendre que le document soit traité. Les étudiants prennent alors souvent du retard dans leurs lectures.

Étant donné qu'il est courant pour les enseignants de réutiliser le matériel de lecture pertinent dans leurs cours année après année, les enseignants pourraient conserver les documents accessibles pour les classes futures. Ainsi, tous les étudiants recevraient le même document accessible en même temps. Cette recommandation peut être mise en œuvre à court terme, car les établissements postsecondaires peuvent imposer cette règle avant le début du prochain semestre scolaire.

### Recommandation 3

Les établissements postsecondaires devraient exiger une formation dans tous les départements sur la façon de rendre les cours et leur contenu accessibles.

Pour que cela soit rentable et pratique, nous recommandons des vidéos de formation sur la façon de rendre accessibles des documents Word, des fichiers PDF et des présentations PowerPoint. Chaque vidéo de formation devrait constituer un module distinct auquel les enseignants pourraient se référer, le cas échéant. Cette mesure permettrait aux étudiants aveugles ou ayant une vision partielle d'avoir accès aux pièces jointes Word ou PDF accessibles, telles que les plans de cours et les instructions relatives aux devoirs. Elle permettra également à ces étudiants d'étudier les diapositives des cours avant et après le cours. Une fois que les établissements postsecondaires auront mandaté cette formation, la création et la distribution des vidéos pourront être réalisées dans un court laps de temps, potentiellement avant le début du prochain semestre scolaire.

### Recommandation 4

Les établissements postsecondaires devraient encourager tous les enseignants qui donnent un cours en ligne, qui ne comprend pas de cours magistraux synchronisés, à utiliser à la fois des documents à lire et des cours magistraux vidéo asynchrones pour diffuser le matériel didactique.

L'enseignement du contenu des cours par le biais de matériel de lecture et de conférences vidéo en ligne rend le contenu plus accessible et plus digeste pour les étudiants visuels et auditifs. Cela aide également les étudiants qui sont sujets à la fatigue oculaire et visuelle, car ils peuvent trouver que les cours basés sur des lectures sont difficiles à suivre. Les établissements postsecondaires peuvent commencer à encourager les professeurs à diffuser immédiatement le matériel de cours par le biais de lectures et de conférences vidéo asynchrones, et les enseignants auront le temps de préparer le matériel avant le début du prochain semestre scolaire.

Section 1 : Obstacles d’ordre général

## Résumé et lacunes

Les normes proposées s'appliqueraient aux établissements postsecondaires financés par des fonds publics (recommandations 1-2). Le comité recommande que les ministères travaillent ensemble pour obtenir des changements concrets et que les normes soient prises en compte par les secteurs gouvernementaux autres que l'éducation qui ont également un impact sur les étudiants en situation de handicap, comme le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (recommandations 5-6). Le comité recommande également que les normes soient produites en langage clair.

INCA aimerait que le Comité d'élaboration des normes pour les établissements. Nous convenons que tous les établissements d'enseignement devraient être encouragés à appliquer ces normes. Les étudiants ayant une limitation visuelle qui participent à des programmes d'enseignement coopératif, à des stages et à des stages cliniques signalent les niveaux d'accessibilité les plus faibles par rapport à l'apprentissage en classe.

Pour les étudiants en situation de handicap, les programmes professionnels tels que les soins de santé, la médecine et le droit agissent souvent comme s'ils étaient exemptés de fournir des mesures d’adaptation et un apprentissage accessible en raison de la perception selon laquelle les professionnels handicapés ne sont pas autorisés ou ne sont pas capables de travailler en tant que professionnels de la santé, du droit ou autres.

Microcertification et formation continue

La pandémie de COVID-19 a entraîné une forte baisse initiale du taux d'emploi des Canadiens ayant une limitation visuelle (jusqu'à 28 % dans les premiers mois de la pandémie). Bien que ce nombre ait depuis rebondi pour revenir aux niveaux d'avant la pandémie (49 % de la population adulte en âge de travailler, en juin 2021), le type et la qualité du travail ont changé de façon plus durable. De plus en plus de personnes travaillent à temps partiel ou à leur compte, travaillent à domicile et, surtout, il existe une demande croissante d'amélioration ou de renouvellement des compétences, car les personnes changent de carrière à la suite de la pandémie et de l'évolution de leur situation professionnelle. Dans ce contexte, nous nous attendons à ce qu'un nombre croissant de personnes ayant une limitation visuelle reprennent une forme d'éducation postsecondaire; même s'il ne s'agit pas d'un diplôme complet, cela peut se faire par le biais de la formation continue ou du secteur croissant des microcertifications. Les consultations menées au cours d'une séance de discussion lors de notre récent Congrès Points de connexion virtuel 2021 abonde dans ce sens. Les recommandations relatives aux normes sur l'enseignement postsecondaire sont muettes sur les programmes de formation continue et de microcertification offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.

Il convient de noter que les programmes de microcertification, en particulier, peuvent revêtir de nombreuses formes et saveurs, peuvent souvent tirer parti des systèmes d'apprentissage numériques et, surtout, sont présentés comme étant « accessibles et inclusifs dès le départ ». Cependant, on ne sait pas exactement ce que signifie ou à quoi fait référence cette « accessibilité intégrée ». De plus, comment les étudiants en situation de handicap qui suivent un programme de microcertification peuvent-ils demander des solutions d'accessibilité ou des mesures d'adaptation?

Une étude récente d'INCA sur les résultats scolaires indique que seulement 25 % des étudiants reçoivent du matériel didactique accessible avant le début de leurs études. Si les étudiants ayant une limitation visuelle doivent attendre plusieurs semaines (ce qui est relativement courant), il se peut que ce groupe d'apprenants ne commence même pas le cours de microcertification avant que leurs pairs voyants aient terminé le même cours. Cela peut avoir un impact sur le développement des compétences de mentorat, de collaboration et de travail en équipe, ainsi que sur le réseautage professionnel. Si ces programmes sont autodirigés (comme c'est le cas pour certains d'entre eux), comment l'accessibilité du matériel pédagogique sera-t-elle assurée en temps voulu? Que signifie « temps supplémentaire » pour compléter le matériel didactique et les évaluations dans ce contexte ? De nombreuses questions restent sans réponse et nous croyons que les normes relatives à l'éducation postsecondaire doivent s'appliquer aux programmes de microcertification et d'éducation permanente offerts par les collèges et universités de l'Ontario financés par les deniers publics. Si ce n'est pas le cas, on s'expose à un désastre imminent de programmes inaccessibles et exclusifs, au moment même où la communauté a le plus besoin de cette approche d'apprentissage.

### Section 2 : Attitudes, comportements, perceptions et hypothèses

Cette section comprend des recommandations dans cinq domaines (leadership transformationnel, responsabilisation, recherche/étude, sensibilisation et langage), tout en reconnaissant qu'un cadre multidimensionnel est nécessaire pour modifier la culture afin de créer un changement durable des attitudes et des comportements. Les recommandations soulignent la nécessité d'un leadership fort de la part des dirigeants afin d'influencer une culture de responsabilisation, d'élaborer une stratégie de gestion du changement (y compris l'obtention d'un soutien financier pour le changement de culture autour de l'accessibilité), de communiquer ces plans et de rendre compte des progrès réalisés.

La recommandation 9 devrait préciser que les fonds sont utilisés non seulement pour la transition vers l'emploi, mais aussi pour l'apprentissage intégré au travail en général. Cela devrait également inclure la collaboration du personnel des services de carrière spécialisés travaillant avec les étudiants en situation de handicap et le personnel du bureau des services d'accessibilité. Nous notons également que les plans de gestion du changement, les instruments de mesure et les rapports associés (recommandations 7, 8, 12 et 13, à titre d'exemples) devraient être disponibles dans une variété de formats (ASL, LSQ, langage simple, gros caractères/texte) et accessibles aux personnes utilisant des loupes d'écran, des lecteurs d'écran et des technologies d'assistance de synthèse vocale.

Nous recommandons que l'instrument d'évaluation de la recommandation 13 recueille des informations sur le type de handicap, en particulier pour les étudiants ayant des handicaps multiples et d'autres identités croisées, car l'expérience du handicap dans l'éducation postsecondaire varie selon le type de handicap et les autres expériences vécues. En effet, l'expérience du handicap dans l'enseignement postsecondaire varie selon les types de handicaps et les autres expériences vécues. En particulier, les expériences des étudiants ayant une limitation visuelle, une double perte sensorielle et d'autres handicaps à faible incidence (p. ex. une perte auditive, un traumatisme crânien) sont souvent perdues, car ces groupes sont peu nombreux par rapport à la population d'étudiants s'identifiant à des handicaps d'apprentissage, de santé mentale et du spectre autistique. De plus, ces étudiants ont des besoins et des expériences très différents en ce qui concerne les différents aspects de l'accessibilité (p. ex. des technologies d'assistance spécifiques comme les loupes d'écran ou les lecteurs d'écran), ce qui peut se traduire par des expériences très particulières en matière d'apprentissage numérique.

Il est recommandé que le gouvernement de l'Ontario produise des infographies accessibles sur les résultats des étudiants handicapés de niveau postsecondaire afin de déboulonner le mythe selon lequel les étudiants handicapés de niveau postsecondaire sont bien servis en raison de la législation de la LAPHO et du Code des droits de la personne de l'Ontario; l'accessibilité a ainsi été éliminée de nombreuses conversations que les établissements d'enseignement, les entreprises et d'autres organisations ont sur l'équité, la diversité et l'inclusion. De nombreux employeurs, étudiants, familles et professionnels de l'éducation ont des préjugés inconscients à l'égard des étudiants en situation de handicap au niveau postsecondaire. Rendre les données disponibles dans un format facile à digérer peut aider à changer les attitudes sociétales envers ce groupe d'étudiants.

### Section 3 : Sensibilisation et formation

Près de 40 % des étudiants ayant une limitation visuelle considèrent la technologie comme un obstacle aux études postsecondaires. Les recherches d'INCA ont permis de formuler de nombreuses recommandations sur l'accessibilité des études postsecondaires dans la catégorie de la formation et de la sensibilisation. Notre recherche indique de façon générale le besoin de formation et de sensibilisation sur la façon dont les technologies fonctionnelles (lecteurs d'écran, agrandisseurs d'écran et logiciels de synthèse vocale) interagissent avec une variété de programmes (y compris Microsoft Office, les documents PDF et les systèmes de gestion de l'apprentissage). Bien que de nombreux systèmes de gestion de l'apprentissage proposent des modules qui apprennent aux utilisateurs comment interagir avec eux, ces « visites guidées » ne comprennent pas d'étapes spécifiques et concrètes sur la manière d'utiliser les systèmes de gestion de l'apprentissage avec les technologies d'assistance. L'apprentissage en ligne comprend toujours des PDF inaccessibles et des liens vers des sites Web, des vidéos, des images et d'autres contenus inaccessibles.

Les enseignants ont besoin de formation sur la manière de penser au-delà de leur biais inconscient d'interaction visuelle et d'analyse d'un document, afin de prendre en compte l'ordre de lecture, et une organisation des documents et des cours dans un système de gestion de l'apprentissage qui soit accessible aux personnes ayant une limitation visuelle et/ou un handicap de traitement de l'information. Les documents inclusifs, les plans de cours ou les pages de cours doivent être construits et planifiés pour être inclusifs dès le début, plutôt que d'y remédier après coup. De nombreux étudiants ayant une limitation visuelle ont indiqué que la cohérence dans la conception des cours en ligne faciliterait l'apprentissage. Nos recherches indiquent que seulement 25 % des étudiants reçoivent le matériel de cours avant le début de la classe, ce qui retarde leur capacité à participer pleinement à leurs cours, surtout lorsque les cours ne sont pas enregistrées.

Les enseignants ont besoin de formation sur les préjugés inconscients pour illustrer comment le manque d'enregistrements et l'apprentissage asynchrone en ligne constituent un obstacle pour les étudiants ayant une limitation visuelle. Cet obstacle existe en partie en raison du retard dans la réception de matériel en format accessible ou de technologies d'assistance afin d'accéder au matériel de cours. En raison des obstacles créés par les préjugés inconscients et les professionnels de l'éducation non préparés, de nombreux étudiants ayant une limitation visuelle n'ont pas participé à l'éducation pendant la pandémie, et ceux qui l'ont fait ont fait état d'obstacles importants pour accéder au contenu des cours.

Nous recommandons que la recommandation 23 fasse référence à la formation des enseignants sur les systèmes de gestion de l'apprentissage, l'expérience de la navigation en ligne et dans d'autres documents à l'aide de technologies d'assistance (y compris les lecteurs d'écran et les loupes), la conception de documents accessibles et les préjugés inconscients d'un cadre de référence voyant sur ces sujets. La formation des enseignants devrait également porter sur la création de PDF, de graphiques, de tableaux et de diagrammes accessibles. La formation doit également inclure les sujets de la narration audio ou de l'audiodescription du matériel visuel. Les professionnels ont également besoin de formation pour comprendre l'expérience de l'utilisation de la technologie d'assistance avec des documents numérisés.

Les participants à l’enquête d'INCA ont indiqué que la qualité des documents numérisés leur est souvent inaccessible, car la technologie d'assistance ne peut pas interagir avec les documents. Nous recommandons également que les nouvelles technologies ne soient pas utilisées dans l'enseignement avant que tous les étudiants, y compris les étudiants ayant des besoins en matière d'accessibilité, aient reçu une formation sur la façon dont leur technologie d'assistance interagit avec la nouvelle technologie d'apprentissage (voir la recommandation 71). Les réponses à nos questions de contrôle scolaire pendant la pandémie de COVID-19 indiquent que 92 % des étudiants ont été confrontés à de nouvelles technologies et que près de 40 % des étudiants ayant une limitation visuelle ont indiqué que cette technologie ne leur était pas accessible.

Nous recommandons également dans la recommandation 25 que le personnel des services aux handicapés reçoive une formation sur la façon de travailler avec les étudiants et les employeurs pour faciliter les mesures d'adaptation dans le contexte de l'apprentissage intégré au travail.

### Section 4 : Évaluation, programme d'études et enseignement

Comme nous l'avons noté lors de nos consultations, la diversité des environnements d'apprentissage auxquels participent les étudiants ayant une limitation visuelle a augmenté, et beaucoup plus d'étudiants s'inscrivent à des programmes comportant plusieurs environnements d'apprentissage, comme des laboratoires, des travaux pratiques, des environnements de recherche et l'apprentissage intégré au travail. Nos consultations indiquent également que l'efficacité des mesures d'adaptation en dehors de la salle de classe est moindre que celle des mesures d'adaptation en salle de classe. À cette fin, nous recommandons fortement au comité de revoir et de renforcer ses recommandations à la section 4 afin de s'assurer qu'elles s'appliquent pleinement à tous les environnements d'apprentissage, et non seulement à la salle de classe.

Nous sommes également conscients que l'apprentissage intégré au travail est une question complexe de compétences, et que les mesures d'adaptation pour les élèves handicapés peuvent ne pas relever des collèges ou des universités dans ce cas. À cette fin, et compte tenu de l'engagement continu du gouvernement de l'Ontario à l'égard des possibilités d'apprentissage intégré au travail pour tous les étudiants, nous recommandons que le comité et le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité envisagent fortement de créer un ensemble de principes directeurs que les collèges, les universités et les lieux de travail pourraient adopter en matière d'accessibilité dans les milieux d'apprentissage intégré au travail.

Nous tenons à réitérer l'importance de l'application des recommandations de la section 4 dans le contexte de la microcertification. L'établissement de cette orientation dès le départ permettra d'accroître l'accessibilité des programmes de microcertification offerts par les collèges et les universités à long terme.

### Section 5 : Apprentissage numérique et technologie

Les normes recommandées pour cette section entrent dans les catégories suivantes : technologie, planification, soutien à l'approvisionnement, formation, pédagogie et contenu accessibles.

Nous recommandons que le langage utilisé dans cette section énonce clairement la différence entre l'accessibilité et la convivialité en ce qui concerne la technologie. La technologie d'assistance devrait également être clairement définie pour inclure, sans s'y limiter, les lecteurs d'écran, les agrandisseurs d'écran, les logiciels de synthèse vocale et de synthèse vocale. Les recommandations de cette section sont très générales, et nous recommandons d'énumérer précisément les types de technologies que les plans d'accessibilité mentionnés dans les normes 72 et 73 devront inclure.

Dans la recommandation 76, nous conseillons que le « responsable de la technologie numérique accessible » ait une expérience pratique, plutôt que de simples connaissances, de l'utilisation de types d'agrandisseurs d'écran, de lecteurs d'écran, de logiciels de synthèse vocale et de logiciels de synthèse vocale. De plus, il devrait avoir de l'expérience dans l'utilisation de ces technologies d'assistance avec les systèmes de gestion de l'apprentissage et dans l'interaction avec les PDF et autres types de documents. Nous recommandons de tester l'accessibilité et l'utilisabilité des technologies numériques avec les technologies d'assistance avant de compléter le processus d'acquisition. Nous recommandons également que les établissements exigent des politiques d'accessibilité de la part des fournisseurs de technologies d'apprentissage.

La recommandation 88 préconise de fournir un logiciel et une formation pour la création de fichiers PDF accessibles. INCA appuie cette recommandation, mais la pratique de correction des fichiers PDF est assez difficile et demande beaucoup de temps. De plus, les enseignants du postsecondaire continueront probablement à accéder aux fichiers PDF créés par des revues universitaires et d'autres auteurs. Il est important que chaque établissement dispose d'un centre ou d'un groupe de personnel chargé de la correction des documents PDF, distinct du bureau des services aux personnes handicapées (voir la recommandation 84 : Contenu, ressources et processus accessibles).

### Section 6 : Obstacles organisationnels

La recommandation 97 concerne les charges de travail raisonnables. Étant donné que les étudiants ayant une limitation visuelle, une double perte sensorielle et d'autres handicaps sensoriels ont une faible incidence parmi les étudiants ayant tous les types de handicaps, nous recommandons d'examiner les données sur le nombre de cas pour voir si les élèves handicapés sont vus assez souvent par le personnel des services d'accessibilité. Nos recherches indiquent que beaucoup d'étudiants ayant une limitation visuelle, mais pas tous, indiquent qu'ils reçoivent des visites adéquates au bureau des services aux personnes handicapées. Les étudiants ayant des handicaps multiples, y compris la limitation visuelle et la double perte sensorielle (p. ex. la surdicécité), ne reçoivent peut-être pas un soutien adéquat compte tenu des niveaux de dotation actuels des bureaux des services aux personnes handicapées dans les établissements postsecondaires.

Nous recommandons d'ajouter la recherche à la liste des domaines d'apprentissage de la recommandation 95, car de nombreux étudiants diplômés se vouent principalement à la recherche, qui nécessite des politiques et des processus d'adaptation clairs.

Il pourrait également être prudent de mentionner les politiques et procédures relatives à l'accueil d'un chien-guide au sein d'un laboratoire scientifique ou d'un autre environnement d'apprentissage nécessitant un équipement et des procédures de sécurité particuliers. Les chiens-guides constituent une mesure d'adaptation sûre pour un étudiant ayant une limitation visuelle dans un laboratoire scientifique. Nous recommandons également une formation sur les préjugés inconscients concernant les endroits où les chiens-guides peuvent ou ne peuvent pas aller. Nous recommandons l'adoption d'une politique reconnaissant les chiens-guides comme des mesures d'adaptation appropriées pour les étudiants en ayant besoin dans les environnements STIM, y compris les laboratoires humides (recommandation 191).

En ce qui concerne la recommandation 99 (Outil d’évaluation de l’accessibilité), nous recommandons de collaborer avec une variété de groupes représentant différents types de handicaps, car les étudiants ayant une limitation visuelle, un cancer, une perte d'audition ou un traumatisme crânien peuvent ne pas être représentés par de grandes organisations multidéficience. Nous recommandons également de collaborer avec des groupes d'étudiants préprofessionnels, en particulier dans le domaine des étudiants handicapés en médecine, et d'autres groupes liés aux STIM, car l'accessibilité de l'enseignement des sciences n'est pas bien comprise par les professionnels en dehors de cet espace.

### Section 7 : Sphères sociales, campus

Nos consultations ont révélé l'importance des programmes parascolaires pour les expériences d'emploi des personnes ayant une perte de vision, mais seulement 40 % de nos répondants ont indiqué qu'ils avaient bénéficié de mesures d'adaptation leur permettant de participer à des programmes parascolaires, et plus de la moitié n'avaient pas le temps de participer à des activités parascolaires. Cette section choisit de se concentrer sur les domaines sociaux, avec une légère mention du contexte parascolaire plus large. Nous pensons qu'il s'agit d'une occasion manquée pour le comité. Comme pour les microcertifications et l'apprentissage intégré au travail, ci-dessus, nous pensons qu'il est important que le comité fasse une déclaration plus forte sur les programmes parascolaires. Si le comité ne reconnaît pas l'importance des programmes parascolaires pour les expériences éducatives et les perspectives d'emploi des élèves en situation de handicap, cette communauté continuera à subir les répercussions à long terme du sous-emploi.

### Section 8 : Barrières physiques et architecturales

Les étudiants et les diplômés du postsecondaire ayant une limitation visuelle ont indiqué qu'ils utilisent principalement des téléphones intelligents pour se déplacer sur les terrains des établissements (63,2 %). Les étudiants ont également cité l'aide d'un ami ou d'un membre de la famille pour se déplacer sur le campus (50 %). Nous recommandons que les applications, les sites Web ou les logiciels d'aide aux déplacements sur les campus soient testés pour vérifier leur accessibilité aux logiciels de synthèse vocale et aux autres technologies d'assistance.

Dans notre enquête sur les résultats de l'enseignement postsecondaire, après les obstacles financiers, les étudiants ont rencontré des difficultés importantes en matière de transport vers le campus, ce qui constitue le deuxième obstacle le plus souvent cité pour accéder à l'enseignement postsecondaire. Les normes recommandent que l'apprentissage soit accessible depuis la maison et en face à face en classe.

Nous recommandons également que les laboratoires et les centres de recherche où les étudiants apprennent ou effectuent des recherches dans le cadre de leur programme universitaire soient accessibles. Les réglementations existantes sur l'environnement bâti peuvent ne pas couvrir ces zones du campus ou il peut ne pas être évident que ces zones doivent être traitées du point de vue de l'environnement bâti.

### Section 9: Barrières financières

Les étudiants ayant une limitation visuelle ont cité les barrières financières comme étant l'obstacle le plus courant à la poursuite d'études postsecondaires dans notre enquête sur les résultats aux études postsecondaires. Nous recommandons un financement protégé pour les étudiants ayant une perte sensorielle, car ils peuvent souvent être mis en concurrence pour l'obtention de fonds parce qu'ils font partie d'un groupe démographique à faible incidence. Nous recommandons également que le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels examine et modernise le programme d'aides visuelles, car les coûts continuent d'augmenter en raison de l'inflation, de la pandémie de COVID-19 et d'autres facteurs.

### Conclusion

Nous félicitons le Comité d'élaboration des normes pour l'éducation postsecondaire d'avoir produit ce rapport complet et détaillé, qui reflète les lacunes et les obstacles considérables du secteur de l'éducation en Ontario pour les élèves handicapés. Dans l'ensemble, nous appuyons les normes pour l'éducation postsecondaire proposées en regard de la LAPHO, avec quelques modifications et points à prendre en considération, comme indiqué précédemment. Nous espérons que le comité trouvera nos commentaires utiles pour finaliser les normes et nous nous réjouissons de continuer à collaborer avec l'ensemble du secteur pour faire en sorte que le handicap ne soit jamais un obstacle à la réussite scolaire d'un étudiant.

****

**Site Web :** **inca.ca**

**Courriel :** **info@inca.ca**

**Sans frais : 1-800-563-2624**